

N° 2609.

GRANDE-BRETAGNE
ET IRLANDE DU NORD
ET NORVÈGE

Echange de notes relatif à la reconnaissance de la souveraineté de la Norvège sur l'île de Jan Mayen.
Oslo, les 18 et 19 novembre 1930.

GREAT BRITAIN
AND NORTHERN IRELAND
AND NORWAY

Exchange of Notes regarding the Recognition of Norway's Sovereignty over Jan Mayen Island.
Oslo, November 18 and 19, 1930.

No. 2609. — EXCHANGE OF NOTES REGARDING THE RECOGNITION OF NORWAY'S SOVEREIGNTY OVER JAN MAYEN ISLAND. OSLO, NOVEMBER 18 AND 19, 1930.

Texte officiel anglais communiqué par le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de Sa Majesté en Grande-Bretagne. L'enregistrement de cet échange de notes a eu lieu le 6 février 1931.

I.

MR. JOHNSTONE TO M. MOWINCKEL.

OSLO, November 18, 1930.

MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT,

As your Excellency is doubtless aware, on the 9th May, 1929, the Norwegian Minister in London addressed a note to His Majesty's Principal Secretary of State for Foreign Affairs, announcing that, by a Royal decree dated the 8th May, Jan Mayen Island had been placed under Norwegian sovereignty.

I now have the honour by direction of His Majesty's Secretary of State for Foreign Affairs to inform your Excellency that His Majesty's Government in the United Kingdom have taken note of this decree and formally recognise Norwegian sovereignty over Jan Mayen Island.

I am instructed to add that, His Majesty's Government not having been informed of the grounds on which Norwegian sovereignty was extended to Jan Mayen Island, their recognition of that sovereignty is accorded independently of and with all due reserves in regard to the actual grounds on which the annexation may have been based.

I avail, etc.

Kenneth JOHNSTONE.

II.

M. MOWINCKEL TO MR. JOHNSTONE.

THE MINISTRY
FOR FOREIGN AFFAIRS.

OSLO, November 19, 1930.

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRES,

In a note of the 18th instant you were so good as to state that His Britannic Majesty's Government recognises Norway's sovereignty over Jan Mayen Island.

I have the honour, while acknowledging the receipt of your note, to ask you to convey to your Government the thanks of the Norwegian Government for their friendly attitude towards Norway, which has found expression in the above-mentioned recognition.

I avail, etc.

For the Minister for Foreign Affairs :
Aug. ESMARCH.

¹ TRADUCTION. — TRANSLATION.

N^o 2609. — ÉCHANGE DE NOTES RELATIF A LA RECONNAISSANCE
DE LA SOUVERAINETÉ DE LA NORVÈGE SUR L'ÎLE JAN MAYEN.
OSLO, LES 18 ET 19 NOVEMBRE 1930.

English official text communicated by His Majesty's Secretary of State for Foreign Affairs in Great Britain. The registration of this Exchange of Notes took place February 6, 1931.

I.

MR. JOHNSTONE A M. MOWINCKEL.

OSLO, le 18 novembre 1930.

MONSIEUR LE MINISTRE D'ÉTAT,

Le ministre de Norvège à Londres a, comme vous le savez, adressé, le 9 mai 1929, au principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté aux Affaires étrangères, une note annonçant que, par un décret royal en date du 8 mai, l'île Jan Mayen avait été placée sous la souveraineté de la Norvège.

J'ai l'honneur, d'ordre du secrétaire d'Etat de Sa Majesté aux Affaires étrangères de porter à votre connaissance que le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a pris acte de ce décret et reconnaît officiellement la souveraineté de la Norvège sur l'île Jan Mayen.

Je suis chargé d'ajouter que le Gouvernement de Sa Majesté, n'ayant pas été informé des titres en vertu desquels la souveraineté norvégienne a été étendue à l'île Jan Mayen, il reconnaît cette souveraineté indépendamment des titres effectifs sur lesquels l'annexion a pu être fondée, et avec toutes les réserves appropriées en ce qui concerne ces titres.

Veillez agréer, etc.

Kenneth JOHNSTONE.

II.

M. MOWINCKEL A MR. JOHNSTONE.

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

OSLO, le 19 novembre 1930.

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRES,

Par une note, en date du 18 courant, vous avez bien voulu faire savoir que le Gouvernement de Sa Majesté britannique reconnaît la souveraineté de la Norvège sur l'île Jan Mayen.

J'ai l'honneur, en vous accusant réception de votre note, de vous demander de transmettre à votre Gouvernement les remerciements du Gouvernement norvégien pour l'attitude amicale qu'il a observée à l'égard de la Norvège et qui a trouvé son expression dans la reconnaissance susmentionnée.

Veillez agréer, etc.

Pour le Ministre des Affaires étrangères :
Aug. ESMARCH,

¹ Traduit par le Secrétariat de la Société des Nations, à titre d'information.

¹ Translated by the Secretariat of the League of Nations, for information.